## A l'attention des adhérents du Conseil des Chevaux et des professionnels de la filière équine de la Région Hauts-de-France :

Bonjour,

Nous vivons actuellement une crise sanitaire sans précédent. Personne ne peut en prévoir la durée ni l'issue.

Comme de nombreuses entreprises, celles de notre filière sont fortement impactées.

En lien étroit avec les services de la Région, nous travaillons à rassembler les aides qui sont mises en place par l'Etat et la Région, pour les porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs de notre filière.

Je vous demande également d'être attentifs et vigilants aux situations critiques que pourraient rencontrer certains de vos confrères. Et si vous en avez connaissance, ou si vous êtes vous-même en grande difficulté, d'en informer le président de votre fédération régionale et le Conseil des Chevaux (<a href="mailto:fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com">fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com</a>), en mettant en copie systématiquement la Région HDF (entreprises@hautsdefrance.fr).

Dans cette période difficile la solidarité doit être la règle.

Surveillez vos boîtes mail, ainsi que les sites de la Région et du Conseil des Chevaux Hauts de France vous y trouverez un maximum d'informations. Vous trouverez en pièce jointe deux documents édités par l'état, détaillant les premières aides existantes destinées aux professionnels et les procédures à suivre.

Dans un premier temps nous vous conseillons de contacter votre banque afin de leur demander l'ouverture d'une ligne de crédit. Même si vous ne pensez pas en avoir l'utilité dans l'immédiat. Cette démarche pourrait être nécessaire pour la suite et il est préférable de l'anticiper. Si cette ligne de crédit vous était refusée par votre banque, merci d'en informer directement la Région HDF (entreprises@hautsdefrance.fr) et le CCHDF afin que leurs services puissent appuyer votre demande auprès de la BPI.

En ce qui concerne les démarches à effectuer pour les déclarations de chômage partiel, notez bien que celles-ci sont à effectuer dans un délai de 30 jours après le début de la période concernée.

L'état a mis en place une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés. Pour plus d'informations rendez-vous sur :

https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Si vous êtes éligibles à cette aide il est important de préparer les pièces demandées en amont, afin de pouvoir déposer votre demande dès l'ouverture du service en ligne. Pour cela rapprochez-vous, si possible, de votre service comptable.

Pour information les livraisons de paille et nourriture pour vos équidés restent à ce jour autorisées et prévues dans le décret du 16 mars.

Votre Conseil des Chevaux reste à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter par mail : <a href="mailto:fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com">fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com</a>

La Région HDF et le CCHDF vous demandent de respecter et de faire respecter les règles sanitaires mises en place par l'Etat. Si nous les respectons toutes et tous nous gagnerons cette « guerre sanitaire » plus rapidement.

Prenez soin de vous et de vos proches.

## LIENS UTILES:

- https://www.hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/ Mail: entreprises@hautsdefrance.fr
- $\underline{\text{https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises}} \ \ \underline{\text{Mail:}} \underline{\text{hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr}}$
- Une page d'information et d'orientation, spécifique HdF, qui semble complète : https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/aide-entreprises/coronavirus
- Pour les associations : <a href="https://lmahdf.org/ressources-a-destination-des-associations/?preview=true& thumbnail id=2892">https://lmahdf.org/ressources-a-destination-des-associations/?preview=true& thumbnail id=2892</a>

Très cordialement

## **Alain COEUGNIET**

Président du Conseil des Chevaux

CONTACT CCHDF: https://chevaux-hauts-de-france.com/ fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com



